



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Expérimentation - rue des bougainvilliers
97100 B-Tene - A l'attention de M. Blanchet.

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / _____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	1000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

Bois eusebe
97118 Saint-François

Coordonnées géographiques¹ Long. 61° 16' 46" 0 Lat. 16° 18' 37" 1 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

le défrichement est fonctionnellement lié à la réalisation d'une construction d'une maison

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

usage actuel boisement des "zagadis quelques campêches

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Règlement applicable NE

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population				

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint François

le.

24 Octobre 2016

Signature

Pain.

Plan de situation 1/25000





DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Departement :
GUADELOUPE
Commune :
SAINT FRANCOIS

Section :
Feuille(s) : 11 E
Echelle d'origine :
Echelle d'edition : 1/3000
Date de l'edition : 02/05/2011

Numero d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts foncier de :
Pointe-à-Pitre
Petit Perou
Rue du Cadastre
97139 Abymes
Telephone : 05 90 83 85 73

cdif.ponte-a-pitre@dgifp.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
à la date : / /

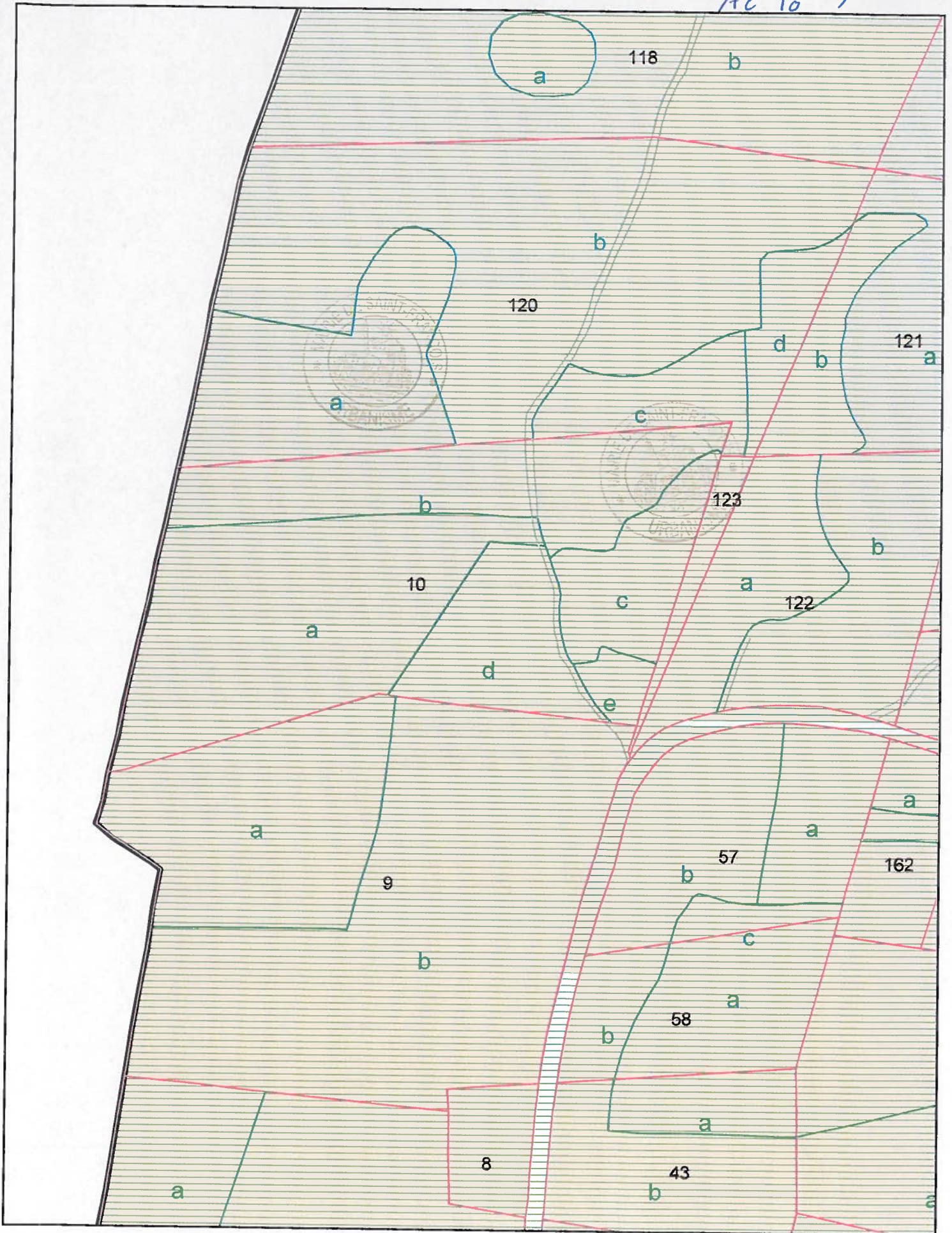
A
le 02 MAI 2011
L'

Agent Principal
des Finances Publiques
Henri SAINT-MARC



Extrait cadastral

176 120 y NC
AE 10



AE 120 } NC
AE 10 } 99



AE 47: NC / M

CHAPITRE IV

**DISPOSITIONS APPLICABLES A LA
ZONE NC**

Caractère de la zone

1. La zone NC concerne les ensembles naturels de la commune reconnus comme espaces de richesse économique en raison d'une part de la valeur agronomique des sols, d'autre part des potentialités importantes en matière de développement et de diversification des activités agricoles.

Il s'agit des espaces constituant le bassin canier de l'Est de la Grande-Terre, des terres des zones de plaines qui bénéficient des investissements hydrauliques et dont la mise en valeur dans le cadre des opérations liées à la réforme foncière doit tendre à pérenniser la vocation des sols.

2. La zone NC comprend également toutes les parties du territoire concernées par les programmes d'irrigation (NC), les exploitations et les propriétés de moyenne et petite dimension qui caractérisent les Secteurs NCA de Blonval, Belle-Allée ou de Claret.

La zone NC participe ainsi à l'organisation spatiale et marque des coupures de grande étendue à l'urbanisation, concrétisant ainsi la recherche d'un équilibre entre zones bâties et zones naturelles. Elle constitue de ce fait un facteur puissant en matière d'aménagement du territoire de la commune.

3. La zone NC est en conséquence soumise à des dispositions restrictives quant aux possibilités d'occupation bâtie.

Il s'agit d'assurer sa protection par une limitation de la construction aux seuls besoins de l'activité agricole, notamment les constructions à usage d'habitation.

En outre, le respect de l'échelle et des caractéristiques de l'architecture traditionnelle sera la règle : construction à simple rez-de-chaussée avec toiture à deux ou plusieurs versants et galeries sur façades principales. L'aménagement des constructions existantes à usage d'habitation est autorisé.

Dans la zone sont admises des constructions à usage d'équipement collectif orientées vers les activités économiques admises dans la zone (coopératives notamment) et vers le monde rural (foyer rural par exemple).

<>

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE NC 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES

§ 1. Rappels.

1. L'édification des clôtures est soumise à autorisation.
2. Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R.442-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
3. Les défrichements sont soumis à autorisation.

§ 2. Autorisations sous conditions :

1. les constructions directement liées et nécessaires à l'activité agricole ;
2. l'extension mesurée des constructions existantes ;
3. les installations classées ou non classées liées à l'activité agricole ainsi que les activités artisanales liées aux activités et au monde rural ;
4. les constructions à usage d'équipement collectif liées aux activités admises dans la zone et au monde rural.
5. les exhaussements et affouillements du sol, les carrières ainsi que les constructions et installations liées à leur exploitation ;
6. les constructions liées à des équipements d'infrastructure susceptibles d'être réalisés dans la zone ;
7. les constructions à usage d'habitation liées et nécessaires à l'activité agricole.

ARTICLE NC 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

§ 1. Rappels

Néant

§ 2. Interdictions

Sont interdites les occupations et utilisations du sol non mentionnées à l'article NC1.

SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE NC 3 - ACCES ET VOIRIE

1. Pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins ou éventuellement obtenu par application de l'article 682 du code civil.
2. Les caractéristiques des accès doivent permettre de satisfaire aux exigences de la lutte contre l'incendie.
3. Lorsqu'un terrain est desservi par plusieurs voies, l'accès doit être établi sur la voie où la gêne pour la circulation est la moindre.
4. Toute voie se terminant en impasse doit être aménagée à son extrémité de telle manière que les véhicules utilitaires puissent faire aisément demi-tour.

ARTICLE NC 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

1. Les constructions ou installations doivent être reliées à un réseau public de distribution d'eau potable.
En l'absence de réseau d'eau potable, l'alimentation peut être assurée par captage ou tout dispositif conforme à la réglementation en vigueur.
2. L'évacuation des eaux usées se fait par des canalisations souterraines sur un dispositif conforme à la réglementation en vigueur.
3. L'écoulement et le recueillement des eaux pluviales sur le fond doivent s'effectuer dans des conditions qui ne nuisent pas aux fonds voisins.

ARTICLE NC 5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

La superficie minimale d'une unité foncière est fixée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt en fonction de la surface minimum d'installation établie par décret suivant la nature des activités agricoles exercées.

ARTICLE NC 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Les constructions doivent s'implanter à une distance supérieure ou égale à :

- 35 mètres de l'axe de la route nationale,
- 16 mètres de l'axe de la route départementale,
- 12 mètres de l'axe des autres voies existantes, modifiées ou à créer.

ARTICLE NC7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX
LIMITES SEPARATIVES

§ I. ZONE NC

Les constructions et installations doivent s'implanter par rapport aux limites séparatives à une distance supérieure ou égale à 5 mètres

§ II. SECTEURS NCa

Les constructions et installations doivent s'implanter par rapport aux limites séparatives à une distance supérieure ou égale à 3 mètres.

ARTICLE NC 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR
RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

Les constructions doivent être séparées les unes des autres par une distance supérieure ou égale à 4 mètres.

ARTICLE NC 9 - EMPRISE AU SOL

Néant

ARTICLE NC 10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

La hauteur est la distance mesurée verticalement entre le niveau du sol existant et l'égout de toiture. Elle est fixée comme suit :

§ 1. Bâtiments autres qu'habitation

1. La hauteur maximale de constructions et installations à usage autre que l'habitation est fixée à 7 mètres.
2. Toutefois des adaptations peuvent être envisagées pour les constructions et installations hors normes.

§ 2. Constructions à usage d'habitation

1. La hauteur des constructions à usage d'habitation mesurée à partir du sol naturel jusqu'à l'égout de toiture ne doit pas excéder 3 mètres.
2. Toutefois, pour les terrains présentant une déclivité de plus de 20 %, il peut être admis un sous-sol partiellement aménagé. Dans ce cas, la distance mesurée à partir du sol naturel jusqu'à l'égout de toiture ne doit pas excéder 6 mètres.

ARTICLE NC 11 - ASPECT EXTERIEUR§ 1. Dispositions générales

Les constructions ou installations nouvelles, de même que les aménagements et modifications de bâtiments existants, ne doivent pas porter atteinte aux caractères des lieux. Elles doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect de matériaux.

§ 2. Dispositions quant à la forme des constructions

1. Les différentes façades doivent s'harmoniser entre elles.

L'emploi à nu de matériaux fabriqués en vue d'être recouverts d'un parement ou d'un enduit, tels que parpaings, briques creuses, est interdit. Les imitations de matériaux fausses briques, faux bois sont interdites. Les tons agressifs sur une grande surface des façades sont déconseillés.

2. Les toitures des constructions à usage d'habitation sont apparentes, ont plusieurs versants et une ou plusieurs pentes. La pente principale est comprise entre 20 et 45°. Les matériaux tels que tôles ondulées, béton armé, tuiles, tuiles de feutre asphalté, sont autorisés.

ARTICLE NC 12 - STATIONNEMENT

1. Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions doit être assuré en dehors des voies publiques.
2. La superficie à prendre en compte pour le stationnement des véhicules est de 25 m² y compris les accès.

ARTICLE NC 13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Néant

SECTION III - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE NC 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

1. Il n'est pas fixé de coefficient d'occupation du sol pour les bâtiment agricoles.
2. Le coefficient d'occupation du sol est fixé à un maximum de surface de plancher hors-oeuvre nette de 250 m² pour les constructions à usage d'habitation.

ARTICLE NC 15 - DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Néant.

Sollicite par la présente l'autorisation de défricher les terrains suivants :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface à défricher par parcelle (ha)	Classement au PLU (1)
St-François	Bois Eusebe		AE 10	2,5196 ha	1000 m ²	NC

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en « Espace Boisé Classé ».



Surface totale à défricher : hectares ares centiares 1000m²
 But du défrichement : (Mise en culture, carrière, construction individuelle, lotissement, camping,...)
 construction individuelle

Pour les collectivités, préciser si les terrains concernés relèvent ou non du régime forestier :

Autres personnes que le demandeur concernées par la demande de défrichement : (1)

(Propriétaire du terrain, nu-propriétaire, co-indivisaire, usufruitier, ...)

NOM et Prénom ou raison sociale	Qualité	Adresse	Téléphone

(1) fournir les mandats éventuels

Pièces	Type de demandeur concerné/ Type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte IGN au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Un extrait de(s) matrices(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles, assorti, en cas de mutation récente, d'une attestation notariée de propriété.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Une notice d'impact	Défrichement d'une superficie inférieure à 25 ha d'un seul tenant *	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude d'impact	Défrichement d'une superficie supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant *	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du Gérant.	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Récépissé du dépôt du dossier de demande d'autorisation de carrière et échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement et revêtu du tampon d'enregistrement à la préfecture attestant la légalité de l'acte.	Collectivité.	<input type="checkbox"/>
Si vous n'avez pas de n° SIRET, PACAGE ou NUMAGRIT : copie de pièce d'identité.	Si le demandeur est une personne physique.	<input type="checkbox"/>
Etude d'incidence.	Défrichement dans site Natura 2000 (Article L 414-4 du Code de l'Environnement).	<input type="checkbox"/>

* ou à 10 ha lorsque le taux de boisement a été reconnu inférieur à 10 % par arrêté préfectoral.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande ont - n'ont pas (1) été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(1) rayer la mention inutile

Fait à Saint-François.....
Le (date en toutes lettres) vingt et un septembre.....
deux mille douze.

Sollicite par la présente l'autorisation de défricher les terrains suivants :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface à défricher par parcelle (ha)	Classement au PLU (1)
SAINI-FRANCOIS	BOIS EUSEBE		AE 120	3,16 31	1000 m ²	NC

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en « Espace Boisé Classé ».



Surface totale à défricher : hectares ares centiares 1000 m²
But du défrichement : (Mise en culture, carrière, construction individuelle, lotissement, camping,...)
Construction individuelles

Pour les collectivités, préciser si les terrains concernés relèvent ou non du régime forestier :

Autres personnes que le demandeur concernées par la demande de défrichement : (1)

(Propriétaire du terrain, nu-propiétaire, co-indivisaire, usufruitier,...)

NOM et Prénom ou raison sociale	Qualité	Adresse	Téléphone

(1) fournir les mandats éventuels

Pièces	Type de demandeur concerné/ Type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte IGN au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Un extrait de(s) matrices(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles, assorti, en cas de mutation récente, d'une attestation notariée de propriété.	Tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Une notice d'impact	Défrichement d'une superficie inférieure à 25 ha d'un seul tenant *	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude d'impact	Défrichement d'une superficie supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant *	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du Gérant.	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Récépissé du dépôt du dossier de demande d'autorisation de carrière et échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement et revêtue du tampon d'enregistrement à la préfecture attestant la légalité de l'acte.	Collectivité.	<input type="checkbox"/>
Si vous n'avez pas de n° SIRET, PACAGE ou NUMAGRIT : copie de pièce d'identité.	Si le demandeur est une personne physique.	<input type="checkbox"/>
Etude d'incidence.	Défrichement dans site Natura 2000 (Article L 414-4 du Code de l'Environnement).	<input type="checkbox"/>

* ou à 10 ha lorsque le taux de boisement a été reconnu inférieur à 10 % par arrêté préfectoral.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande ~~ont~~ n'ont pas (1) été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(1) rayer la mention inutile

Fait à SAINTE-FRANÇOIS.....
 Le (date en toutes lettres) sept. et o. s. Sept. m. b. r......
deux mille seize.